

# ASSOCIATION DE DEFENSE DES PROPRIETAIRES DE CLAIR-BOIS

Association loi 1<sup>er</sup> juillet 1901 Préfecture Gironde N° W336000295

**Président : Gérard VIGNACQ, Trésorier : Michel RAMIR**  
**Siège social : 15, rue François Mauriac- 33260 LA TESTE DE BUCH**  
Tel : 06 08 45 32 02 ; adpclairbois@gmail.com

## Clair-Bois

Madame, Monsieur,

Depuis 1980, année où la municipalité de notre commune a pris en charge l'entretien de la voirie et des espaces verts, nous ne sommes plus réunis en association syndicale et l'adhésion des nouveaux propriétaires n'est plus automatique.

Le but principal de notre association est de défendre la qualité de vie dans notre résidence et plus particulièrement la protection de notre forêt environnante. Nous sommes présents au Conseil de Quartier Est de la ville et notre Association peut ainsi participer aux réflexions sur les orientations municipales et proposer des actions favorables à Clair Bois.

L'Association organise la concertation avec la municipalité concernant l'entretien des routes et de l'éclairage public, les espaces verts, les crastes et en général la qualité de notre environnement.

Pour maintenir un lien de proximité avec tous les adhérents, nous organisons régulièrement des rencontres amicales (fête des voisins, pique-nique annuel, soirées cinéma en plein air...).

Notre association sera d'autant plus forte si tous les habitants y adhèrent (actuellement 97%).

Vous êtes arrivés récemment ; nous vous proposons de nous rejoindre afin que l'association vive, que l'on vous transmette toute information utile concernant notre résidence et ses habitants et que vous puissiez bénéficier des opérations coordonnées par l'ADPCB et participer aux moments de convivialité que nous organisons .....

Le montant de la cotisation d'entrée unique est de **10 euros** versés à l'adhésion et sert en grande partie à couvrir nos frais d'assurance (obligatoire). Elle est indispensable pour participer à nos activités

En souhaitant votre adhésion, croyez Madame, Monsieur en nos sentiments les plus cordiaux.

Gérard VIGNACQ  
Président de l'ADPCB

**PS : Votre adresse E-mail est indispensable pour vous adresser les informations importantes transmises par la mairie.**

**ASSOCIATION DE DEFENSE DES PROPRIETAIRES DE CLAIR-BOIS**

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 Préfecture Gironde n°W336000295

Siège social : 15, Rue François Mauriac, 33260 LA TESTE

Tel : 06 0 845 32 02 E-mail : adpclairbois@gmail.com

**BULLETIN D'ADHESION**

**NOM .....** **Prénom.....**

**Adresse.....**

**CP.....VILLE.....**

**Téléphone.....**

**E.mail (très lisible).....**

**Déclare adhérer à l'A.D.P.C.B**

**Montant de la cotisation d'adhésion : 10 euros – non renouvelable  
A payer exclusivement par chèque à l'ordre de l'Association de  
défense des propriétaires de Clair-Bois.**

**Bulletin à retourner à M. Gérard VIGNACQ, Président, A.D.P.C.B 15 rue François Mauriac 33260 La Teste de Buch accompagné d'un chèque de 10€.**

**PS : Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer si vous le souhaitez.**